

REUNION DU BUREAU DU 10 MARS 2017

DELIBERATION N°B17/019

ERRATUM

Délibération N° B16/260 du Bureau de l'EPORA du 2 décembre 2016

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R*321-6,
- VU la délibération n°14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU la délibération n°16-098 du Conseil d'Administration du 3 juin 2016 relative aux délégations de pouvoir accordées au Bureau,
- VU la délibération n°16-270 du Conseil d'Administration du 2 décembre 2016 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,

Sur proposition du Président,

- ✓ La délibération N°B16/260 du bureau de l'EPORA du 2 décembre 2016 approuvée en date du 6 décembre 2016 par le préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes, relative à la convention d'études et de veille foncière multi sites entre la commune de Villerest, la Communauté d'Agglomération Roannais Agglo et l'EPORA précisait par erreur matérielle, en entête et dans le texte, « convention d'études et de veille foncière entre la commune de Villerest et l'EPORA, relative au secteur multi sites » alors que la Communauté d'Agglomération Roannais Agglo est bien signataire de ladite convention.
- ✓ La présente délibération vise à rectifier l'erreur matérielle constatée dans la délibération N°B16/260 et pour laquelle la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération est bien signataire.

Le Directeur Général

Jean GUINET

Le Président du Conseil d'Administration

Dino CINIERI

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
Le Secrétaire général pour
affaires régionales

Guy LÉVI

13 MARS 2017